

**Proposition d'attribution d'une subvention  
à l'association Alter Alsace Energies  
pour l'accompagnement de la démarche  
"Bonus Energie dans les collèges"**

**Rapport n° CP/2017/233**

**Service gestionnaire :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Alter Alsace Energies pour l'accompagnement de la démarche "Bonus Energie dans les collèges".

Par délibération n° CG/2008/70 du 27 octobre 2008, le Conseil Général a décidé du principe de l'expérimentation du projet « Bonus énergie des collèges ».

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a décidé du Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 réaffirmant ainsi la poursuite de son engagement en matière d'action éducative.

La démarche a été initiée en 2008 dans six collèges. Depuis, près de 25 collèges ont bénéficié d'un accompagnement par l'association Alter Alsace Energies dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, agents techniques, agents administratifs, élèves et équipes éducatives.

L'objectif principal de ce projet est de réduire les dépenses énergétiques et aussi de :

- prendre conscience des grands enjeux liés à l'énergie ;
- prendre conscience de l'impact de l'établissement sur l'environnement ;
- contribuer à faire changer les pratiques individuelles et collectives dans l'établissement;
- tendre vers une démarche d'amélioration continue.

Les projets menés au sein des collèges visent à sensibiliser les usagers aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie en créant du lien, le cas échéant, avec les travaux entrepris sur le bâti. Pour accompagner cette démarche, le Département, par l'intermédiaire du Vaisseau, a également adapté les éléments de l'atelier « Quartier 21 », qui est proposé aux collèges par l'association.

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, trois collèges bénéficient d'un accompagnement par l'association : Benfeld, Strasbourg Esplanade et Maxime Alexandre à Lingolsheim. Le choix des collèges se fait de manière concertée entre l'association et les services du Département, le plus grand enjeu étant d'être en présence d'une équipe éducative motivée, prête à porter le projet et à se mobiliser.

Au cours des années scolaires 2015/2016 et 2016/2017, l'accompagnement démarré avec le collège de Benfeld fin 2013 s'est poursuivi et intensifié suite à la restructuration de l'établissement (interventions auprès des éco-délégués, journées de sensibilisation auprès des élèves en lien avec les enseignants, échanges fréquents par mail avec des propositions de projets et présentation des outils). Le collège serait intéressé pour bénéficier d'un accompagnement particulier du club développement durable en s'orientant plus spécifiquement vers le thème de l'énergie au collège, l'utilisation optimale des nouveaux bâtiments.

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, Alter Alsace Energies intervient au collège de l'Esplanade à Strasbourg dans le cadre d'un projet global « Mobilisons-nous pour le climat au collège de l'Esplanade ». Une journée de formation a été proposée à toutes les classes de 5<sup>ème</sup> du collège (thématique : climat-énergie et habitat), soit 7 journées de formation.

Depuis janvier 2017, un travail est également mené au collège Maxime Alexandre de Lingolsheim via des séances de sensibilisation des écodélégués aux enjeux de l'énergie.

Concernant les perspectives, il est proposé de mener une évaluation au second semestre de l'année 2017 sur l'adéquation entre les contenus de l'intervention de l'association et les besoins identifiés dans les collèges par les services techniques du Département. Il est également proposé de coordonner, dans la mesure du possible, les choix des établissements en lien avec les projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS) qui seront mis en œuvre.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies pour l'accompagnement dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges et d'approuver les termes du projet de convention financière annexé au présent rapport.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education réunie le 11 mai 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:*

- décide de l'attribution d'une subvention de 10000€ à l'association Alter Alsace Energies pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la démarche "Bonus Energie dans les collèges";
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération à intervention entre le Département et l'association Alter Alsace Energies;
- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 30/05/17

Le Président,



Frédéric BIERRY